



ACCORD CADRE

entre

LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



et

LES ARMÉES (TERRE, MER, AIR)



Nos objectifs communs

I - RENFORCER LE CADRE DE PILOTAGE ET D'ANIMATION ACADÉMIQUE

- *La confirmation du rôle du trinôme académique*
- *De nouveaux acteurs associés à l'instance de réflexion et de pilotage*

II – DÉVELOPPER (RENOUVELER) LA CONNAISSANCE MUTUELLE ET LE LIEN ARMÉES/NATION

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ EN COLLEGES ET LYCEES : UNE OBLIGATION (UN DEVOIR) D'EXCELLENCE

- *Approfondir l'enseignement de défense*
 - *Pour les élèves*
 - *Pour les personnels de l'éducation nationale*
- *Améliorer le continuum enseignement de défense, recensement et appel de préparation à la défense (journées défense et citoyenneté)*

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES ARMÉES : DES ÉCHANGES À DYNAMISER

- *Favoriser la connaissance mutuelle*
- *Confronter les expertises et faciliter l'approfondissement ou la recherche sur des questions de défense au sein des formations supérieures*

III – FAIRE DE L'INFORMATION « MÉTIER », DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI NOTRE ENGAGEMENT PRIORITAIRE

DÈS LE SECONDAIRE : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ ET ÉTENDU AUX CARRIÈRES PROPOSÉES PAR LES ARMÉES

- *Faciliter l'accès des jeunes à l'information et à l'orientation*
- *Renforcer la préparation à la vie professionnelle*
- *Promouvoir l'égalité des chances : favoriser des parcours d'excellence et offrir des parcours à des élèves en difficultés*

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DES CURSUS CIBLÉS ET PERFORMANTS À FAIRE CONNAÎTRE :

- *Favoriser une information « sur mesure »*

DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL : LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE COMME RÉPONSE AUX BESOINS....

- *Intensifier la concertation en amont*
- *Soutenir les efforts de formation complémentaire*
- *Soutenir et accompagner les parcours VAE des candidats tout au long du processus*

Texte de référence :

Protocole d'accord entre le ministère de la défense et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 31 janvier 2007

Glossaire en annexe 1

Nos objectifs communs

L'académie de Reims et les armées souhaitent, dans la continuité du protocole éducation-défense de 2007, renforcer leur coopération et s'engager plus avant dans des actions locales communes contribuant :

- sur la base d'une meilleure connaissance mutuelle, à la formation de « citoyens conscients et actifs, aptes à contribuer à la vie politique, économique, intellectuelle et sociale de notre pays, à défendre sa liberté et ses valeurs »;
- à la recherche de solutions concrètes pour l'insertion professionnelle des jeunes;
- à la promotion de l'égalité des chances. Cet objectif faisant l'objet d'un engagement prioritaire pour les deux institutions.

En effet,

- dans un contexte général où les jeunes sont confrontés à de nouvelles difficultés : accès à l'emploi, questionnement sur leur engagement au sein de la société, accroissement de la « fracture sociale », incertitudes sur leur projet professionnel ;
- dans une région :
 - parmi les plus défavorisées de France et rencontrant un vrai problème d'équité sociale,
 - qui est un lieu privilégié de mémoire et de stationnement militaire et qui montre un attachement traditionnel à la culture et aux valeurs des armées,

Les représentants de l'académie et des armées associent leurs efforts afin de :

- renforcer leurs liens institutionnels par la mise en place d'actions concrètes pilotées par le Trinôme académique ;
- parfaire leur connaissance mutuelle et améliorer l'information citoyenne donnée aux élèves au sein des établissements scolaires ;
- développer de nouvelles voies d'information et d'accueil au profit de tous les élèves, visant à leur proposer des parcours d'insertion professionnelle vers les emplois civils et militaires offerts par les armées.

Ce document dont la validité est fixée à trois années, a pour objectif de définir les axes majeurs de cette coopération et de proposer un ensemble d'actions¹ dont la mise en œuvre sera étudiée dans le détail et décidée dans un plan d'action annuel, établi par l'instance de pilotage définie dans le paragraphe suivant.

¹ La participation de chacune des armées aux actions décrites reste soumise aux possibilités locales (nombre d'entités, contraintes opérationnelles, activités particulières ou non programmées,...) et à la réalisation de conventions particulières pour les activités spécifiques.

I – RENFORCER LE CADRE DE PILOTAGE ET D'ANIMATION ACADÉMIQUE

• *La confirmation du rôle du trinôme académique*

Le trinôme académique de l'académie de Reims, en conformité du protocole éducation – défense de 2007, est l'instance chargée de faire vivre et mettre en application l'accord cadre.

Il est responsable de la réunion régulière et de l'animation de l'instance de réflexion et de pilotage destinée à faire vivre cet accord cadre. La fréquence des réunions « accord cadre » est fixée à deux réunions annuelles. Des réunions spécifiques pourront être convoquées par l'autorité académique à la demande des membres.

L'instance de pilotage établit un plan d'action annuel, recensant les actions à conduire et les acteurs pouvant y participer. Il établit également un retour d'expérience et un bilan des actions engagées bâti sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'instance de pilotage de cet accord-cadre est composée :

- des autorités qui siègent dans l'instance du trinôme académique :
 - Le recteur de l'académie de Reims, chancelier des universités ou son représentant chargé de mission académique aux armées,
 - Le général délégué militaire départemental de la Marne (DMD) ou son (ses) représentant(s),
 - Le président de l'association régionale de l'Institut des hautes études de la défense nationale de Champagne-Ardenne (IHEDN AR23 de Champagne-Ardenne) ou son représentant
- du président de l'université de Reims Champagne Ardenne
- du président de l'université de technologie de Troyes
- du directeur de Reims management school
- du directeur du groupe ESC Troyes

• *De nouveaux acteurs, membres de l'instance de réflexion et de pilotage*

Afin de dynamiser et d'ouvrir le champ des actions, en particulier dans le domaine des débouchés professionnels, tout en favorisant les initiatives locales, l'instance de pilotage est renforcée :

- ✓ *Pour l'académie de Reims, par :*
 - *les représentants désignés du réseau des «relais défense» des bassins de formation de l'académie.*
 - *Les représentants désignés du réseau «relais défense» des universités et grandes écoles.*
 - *Le président ou son représentant de l'université de Reims Champagne Ardenne.*
 - *Le président ou son représentant de l'université de technologie de Troyes.*
 - *Le directeur ou son représentant de l'école supérieure de commerce de Troyes.*
 - *Le directeur ou son représentant de Reims management school.*
 - *En fonction des sujets abordés, le représentant de la Dafpic et du SAIO et des chefs d'établissement concernés par des partenariats spécifiques.*
- ✓ *Pour les armées (terre, marine, air) par :*
 - *des acteurs directs du recrutement des armées*
 - Armée de terre : le chef de corps du groupement recrutement sélection Nord-Est ou son représentant.
 - Armée de l'air : le chef du centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) de Reims.
 - Marine nationale : le chef de secteur recrutement Nord-Est
 - *des acteurs locaux du ministère de la défense*
 - le centre du service national de Châlons-en-Champagne : JAPD/JDC et les actions citoyennes,
 - en fonction des sujets abordés, les responsables de formations (commandants de base, de régiments, les bâtiments de la marine nationale parrainés par une collectivité locale...) engagés dans des partenariats spécifiques.
- ✓ *Pour l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN AR23), par :*
 - *le délégué IHEDN jeunes*

Engagements du rectorat de l'académie de Reims	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Désigner les membres de l'instance de pilotage et s'assurer de leur participation. ✓ Accueillir une fois par an l'instance de pilotage et assurer alors son secrétariat. ✓ Mettre en place un annuaire commun des ressources actives éducation nationale/armées. ✓ Rédiger un glossaire des sigles EN. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Désigner les membres de l'instance de pilotage et s'assurer de leur participation (T). ✓ Accueillir une fois par an l'instance de pilotage et assurer alors son secrétariat (T). ✓ Mettre en place un annuaire commun des ressources actives éducation nationale/armées (T). ✓ Rédiger un glossaire des sigles armées (T).

II – DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE MUTUELLE ET LE LIEN ARMÉES/NATION

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ EN COLLÈGE ET LYCÉE : UNE ACTION D'EXCELLENCE

Former des citoyens responsables, aptes à s'insérer dans la société et à comprendre que les enjeux de défense constituent une mission commune de l'éducation nationale et du ministère de la défense.

L'académie de Reims et les armées veulent renforcer leurs efforts dans ce domaine afin de rendre plus systématique l'accès à cette information citoyenne et en réaffirmer l'importance pour les jeunes.

- *Approfondir l'enseignement de défense*

L'académie de Reims et les armées s'engagent à unir leurs efforts dans le cadre de l'enseignement de la défense (inscrit au programme des classes de collège et lycée).

En s'appuyant sur la chaîne du service national, les actions envisagées doivent permettre aux élèves de découvrir le rôle des forces armées et aux enseignants et personnels des armées de parfaire leur connaissance mutuelle.

- *pour les élèves*

L'académie, les armées et la chaîne du service national s'engagent à mettre en œuvre les outils dont ils disposent pour construire un vrai parcours de formation à la citoyenneté et pour permettre de développer, en cours de scolarité, une réflexion sur des sujets de défense.

Engagements du rectorat de l'académie de Reims	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place de nouveaux projets pédagogiques en y associant les forces armées. ✓ Sensibiliser les CVL à la notion d'engagement des jeunes. ✓ Expérimenter un livret de l'engagement civique au lycée. ✓ Publier des ressources académiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la visite d'installations militaires (T). ✓ Répondre aux sollicitations de témoignages (effort sur les lycées) (T). ✓ Contribuer à faire découvrir le patrimoine culturel et les lieux de mémoire appartenant à la défense (SN et T).

- *pour le personnel de l'éducation nationale et des armées :*

L'académie, les armées et la chaîne du service national s'engagent à développer des visites réciproques destinées à offrir à chacun des possibilités d'échanges et de rencontres qui favoriseront les rapprochements et la connaissance mutuelle .

Engagements du rectorat de l'académie de Reims	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la formation des personnels de l'Éducation Nationale (initiale et continue). ✓ Accueillir des personnels des armées au sein des établissements. ✓ Activer le réseau référents défense des bassins. ✓ Organiser des séminaires, colloques sur des sujets liés à la défense (thèmes d'actualité, à vocation historique et patrimoniale,...). Inviter des personnels des armées à y participer. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les échanges notamment comme acteur de formation des enseignants (SN). ✓ Permettre aux personnels de l'EN d'avoir une information à jour sur la défense (SN et T). ✓ Recenser les lieux ou les ressources des armées (forts, salles de tradition,...) pouvant servir de support à un projet pédagogique (T). ✓ Inviter des personnels de l'éducation nationale à des manifestations organisées par les forces armées (T).
Engagement du rectorat de l'académie de Reims et des établissements d'enseignement supérieur	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un réseau de référents en établissements scolaires et universitaires. 	

- *Améliorer le continuum enseignement de défense, recensement et appel de préparation à la défense.*

Le recensement et son prolongement vers la journée défense et citoyenneté (JDC)² sont les premières actions citoyennes officielles qu'un jeune est amené à effectuer. Bien plus qu'un simple rendez-vous administratif, elles doivent être une première prise de responsabilité.

Les établissements scolaires, avec l'aide éventuelle des armées, s'engagent à contribuer à préparer le jeune à aborder cette échéance en en comprenant tous les enjeux.

Engagements du rectorat de l'académie de Reims et des établissements d'enseignement supérieur	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présenter et expliciter le parcours citoyen (recensement et JDC) en intégrant un paragraphe explicatif dans le carnet de correspondance. ✓ Utiliser le réseau des « relais défense » au sein des bassins pour sensibiliser les chefs d'établissement sur la JDC et le recensement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apporter un concours aux chefs d'établissement les sollicitant (support d'information, organisation de JDC exceptionnelles, interventions conjointes) (SN, R et T).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES ARMÉES : DES ÉCHANGES À DYNAMISER

La formation de futurs cadres responsables comme la recherche universitaire dans de nombreux domaines ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les enjeux stratégiques de notre pays et l'emploi de son outil militaire (gestion des crises internationales, risques émergents et résilience, dissuasion, Europe de la défense,...).

L'académie de Reims et les armées veulent donc dynamiser les échanges, souvent insuffisants, avec l'enseignement supérieur, au profit de la réflexion citoyenne des étudiants et de la recherche.

- *Favoriser la connaissance mutuelle.*

Engagés dans des formations universitaires et supérieures dans lesquelles les spécialisations disciplinaires laissent peu de place aux enseignements transverses, les étudiants n'ont que rarement l'occasion d'être mis au contact des questions de défense.

² JDC : Journée défense et citoyenneté. Nouvelle dénomination des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD)

L'académie et les armées s'engagent à développer, au sein de l'enseignement supérieur, des rencontres et des rapprochements qui favoriseront la connaissance mutuelle et la sensibilisation aux enjeux majeurs de la défense.

Engagements du rectorat de l'académie de Reims et des établissements d'enseignement supérieur	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le rôle du « référent défense » universitaire. ✓ Identifier dans chaque école supérieure et pôle universitaire des « ambassadeurs » (étudiant et enseignant) des relations avec les armées. ✓ Organiser, pour les étudiants, des conférences ou des témoignages sur les problématiques majeures de défense (interventions extérieures, réforme des armées, enjeux de géopolitique, ...). ✓ Recenser les formations qui seraient intéressées par des témoignages directs des forces « armées ». ✓ Désigner les services d'orientation du rectorat et de l'Université comme « interlocuteurs uniques » pour la diffusion et l'échanges de l'information (mise en ligne sur les sites web des possibilités offertes par les armées : partenariats, stages, colloques,...). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des relations avec les étudiants des universités et des écoles supérieures ainsi qu'avec les étudiants des lycées (BTS et CPGE) afin de mieux faire connaître l'institution militaire (type « programme ambassadeur »). ✓ Organiser ou participer à des conférences dans les universités et les écoles supérieures en faisant appel en particulier à des témoins actuels des enjeux majeurs de défense (T et R). ✓ Adresser au rectorat des invitations pour des colloques organisés par les armées (T). ✓ Identifier un référent pour la diffusion des informations vers l'EN (T). ✓ Promouvoir et faciliter l'accès des étudiants aux différentes formes de découverte du milieu militaire : PMI, PMP, PMS, volontariat-défense, ... (T). ✓ Proposer des visites de sites des armées aux chefs d'établissement, IPR et IEN pour améliorer l'information faite aux étudiants (T).

- *Confronter les expertises et faciliter l'approfondissement ou la recherche sur des questions de défense au sein des formations supérieures.*

Les problématiques liées à la défense offrent des champs d'étude ou de recherche pouvant être d'un grand intérêt pour des étudiants (géopolitique, histoire, finances publiques, réflexion éthique, management du risque et des situations de crises, applications technologiques en aéronautique, géographie, optronique, sécurité informatique ...), domaines dans lesquels les armées possèdent une expertise transposable.

L'académie et les armées, en coopération avec l'IHEDN, s'engagent donc à faciliter l'intervention de spécialistes militaires au sein de l'enseignement supérieur et à soutenir les démarches d'étudiants voulant approfondir leurs connaissances des problématiques de défense ou à en faire le sujet central de leurs recherches ou de leurs mémoires d'étude.

Engagements du rectorat de l'académie de Reims et des établissements d'enseignement supérieur	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre le rapprochement de l'université et de l'IHEDN jeunes pour faciliter l'inscription d'étudiants motivés par l'approfondissement des questions de défense. ✓ Recenser les formations qui seraient intéressées par des interventions d'expert des « armées » et les thématiques qui pourraient être développées. ✓ Proposer l'intervention d'« experts » des armées lors de conférences ou de cycle de cours où leur apport serait utile en raison de leur compétence « technique » ou académique (géopolitique, histoire, technologie,...) ou de leur expérience spécifique (management de conflit, gestion de crise, ...). ✓ Mettre en ligne sur le portail académique l'information sur les possibilités d'approfondissement offertes par les armées : conférence IHEDN, colloques, thèmes de recherche, stages d'étude.... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à des projets d'enseignement dans les formations universitaires identifiées avec la participation d'experts sur des thématiques spécifiques (gestion du risque, gestion de crise, histoire, aéronautique, géopolitique, culture et patrimoine ...) (T et R) ✓ Recenser les thématiques spécifiques dans lesquelles les armées pourraient faire intervenir des experts ou proposer des stages de mémoire ou de recherche (T et R). ✓ Adresser au rectorat des invitations pour des colloques organisés par les armées et liés à ces thématiques (T et R). ✓ Promouvoir et faciliter l'accès des étudiants aux stages d'étude ou de recherche au sein des armées : stage armée jeunesse,... (T et R). ✓ Faciliter l'accès à des étudiants ou des chercheurs aux sources documentaires ouvertes et locales des armées. Leur proposer la visite de sites liés à leur champ d'étude (T).

III – FAIRE DE L'INFORMATION « MÉTIER » ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE

L'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes constituent un enjeu majeur dans une région où les débouchés professionnels sont limités.

Les armées offrent chaque année, sur l'ensemble du territoire national, environ 20 000 emplois et recherchent des compétences développées dans une grande variété de cursus scolaires et universitaires.

Partageant donc un objectif commun de réussite scolaire et professionnelle pour les élèves et les étudiants, l'académie de Reims et les armées s'engagent à conduire une démarche d'information et d'orientation encore plus performante.

S'appuyant sur les dispositifs d'égalité des chances, des cordées de la réussite et des partenariats innovants, les cosignataires veulent offrir aux jeunes des projets et des parcours professionnels leur permettant d'accéder aux emplois civils ou militaires au sein des armées.

DÈS LE SECONDAIRE : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ ET ÉTENDU AUX CARRIÈRES PROPOSÉES PAR LES ARMÉES

L'académie de Reims et les armées s'engagent dans une coopération renforcée pour l'information métier et l'orientation professionnelle des élèves du secondaire.

Celle-ci est bâtie sur trois niveaux :

- **Niveau 1 : l'information ouverte** : consistant à informer l'élève sur les métiers, les filières, les débouchés et les périodes de découverte possibles.
 - **Niveau 2 : la sensibilisation** : consistant à amener le jeune à approcher le métier au travers d'expériences concrètes pouvant combiner ou non, périodes ou préparation militaires et périodes de formation professionnelle.
 - **Niveau 3 : la pré-intégration** : consistant à placer l'élève ou l'étudiant dans un cursus de formation le destinant à terme à rejoindre les forces armées par la signature d'un engagement ou par la voie « concours » - sous réserves d'aptitudes et de volontariat.
- *Faciliter l'accès des jeunes à l'information et à l'orientation*

La découverte de la diversité des métiers des armées et de leurs environnements de travail est un préalable indispensable à la construction du parcours de formation de l'élève et à toute démarche d'orientation utile.

Ce besoin, qui correspond au 1er niveau de coopération, peut s'appuyer sur la compétence des Cirfa (campagne scolaire), l'organisation de différents forums d'information et les opportunités offertes par le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). Dans ce cadre, l'académie et les armées s'engagent à étendre et à améliorer les possibilités offertes aux collégiens et lycéens de parfaire leur connaissance du ministère de la défense et des débouchés qu'il propose.

Engagements du rectorat de l'académie de Reims	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reconnaître le Cirfa comme point unique d'entrée de l'information sur les métiers des armées. ✓ Associer systématiquement les forces armées aux différents forums « orientation-métiers ». ✓ Proposer aux élèves et organiser des stages de découverte du milieu militaire. ✓ Informer les élèves sur les possibilités de réalisation de mini-stages au sein de certaines unités militaires (3e et 2nd). ✓ Diffuser dans les CIO et sur les différents médias d'information et d'orientation des élèves, l'information sur les métiers et sur les sites dédiés des armées. ✓ Rappeler (courrier du recteur) aux acteurs de l'information et de l'orientation et aux établissements l'action du Cirfa et l'action régulière d'information qu'il doit conduire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Afficher le Cirfa comme point unique pour l'information sur les métiers des armées (T, R et SN). ✓ Participer aux différents forums « orientation-métiers » (R). ✓ Recenser les possibilités d'accueil des classes de collège et de lycée sur des sites militaire (dans le cadre de la découverte du milieu militaire) (T). ✓ Recenser ou communiquer à l'académie les banques de données existantes sur les possibilités d'accueil individuel d'élèves en stages et mini-stages et les communiquer à l'académie (T et R).

- *Renforcer la préparation à la vie professionnelle*

Au-delà de l'information métier, la spécificité du milieu militaire et l'exigence de certains emplois, doivent conduire à favoriser des expériences concrètes de découverte du milieu militaire pour permettre à l'élève de construire, durant son parcours scolaire, un vrai projet professionnel.

L'académie de Reims et les armées s'engagent à développer des partenariats adaptés aux spécificités de chaque armée, s'appuyant sur le principe suivant :

- permettre aux élèves de participer à des stages de découverte de l'environnement et des emplois des armées, organisés au sein d'unités militaires (niveau 2)
- ouvrir l'accès à des cursus de formation de plusieurs années (niveau 3) amenant l'élève à rejoindre les forces armées. Ce dernier pourra alors effectuer toutes ou parties de ses périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) au sein d'unités des armées, ces stages étant éventuellement combinés à une préparation militaire ou à d'autres formes d'engagements.

L'accord cadre a ainsi vocation à servir de référence pour décliner ces conventions bilatérales de partenariat³ entre des établissements de l'académie de Reims et les armées voulant s'engager dans cette démarche.

<i>Engagements du rectorat de l'académie de Reims</i>	<i>Engagements des armées</i>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Promouvoir les différentes offres de préparation militaire permettant la découverte des armées (niveau 2).</i> ✓ <i>Promouvoir les différentes possibilités de périodes de formation en milieu professionnel au sein des armées (niveau 2).</i> ✓ <i>Recenser les formations académiques qui correspondent aux besoins prioritaires des armées, en diffuser annuellement un tableau pour les jeunes et identifier les établissements à même d'y répondre.</i> ✓ <i>Bâtir et pérenniser des cursus de formation reposant sur des conventions spécifiques entre des établissements de l'EN et les armées visant à former et à préparer l'engagement d'élèves ou d'étudiants au sein des armées (niveau 3).</i> ✓ <i>Identifier des élèves engagés dans des cursus intéressant les armées, leur proposer, ainsi qu'à leurs parents, des parcours de réussite dans les armées (tous niveaux).</i> ✓ <i>Engager les CIO et les établissements à diffuser l'information concernant les cursus et les conventions de partenariat spécifiques existant entre certains établissements et les armées.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Recenser et proposer les différentes offres de préparation militaire à destination de lycéens et étudiants (>16ans – niveau 2 - dominante militaire) (T et R).</i> ✓ <i>Favoriser l'accueil en période de formation en milieu professionnel d'élèves ou étudiants (niveau 2 - dominante technique) (T et R).</i> ✓ <i>Fournir les éléments sur les spécialités critiques qui posent des problèmes de recrutement (permettre d'amener des jeunes vers ces cursus) (R).</i> ✓ <i>Bâtir et pérenniser des cursus de formation reposant sur des conventions spécifiques entre des établissements de l'EN et les Armées. visant à former et à préparer l'engagement d'élèves ou d'étudiants au sein des Armées (niveau 3 : T et R).</i> ✓ <i>Diffuser, par le biais des Cirfa, l'information concernant les établissements ayant établi des conventions de partenariat spécifiques avec les armées et proposant des cursus de « pré-intégration » (R).</i>

- *Promouvoir l'égalité des chances en favorisant des parcours d'excellence ou en offrant des possibilités de parcours à des élèves en difficultés*

Conscients qu'un certain nombre d'élèves sont éloignés des voies de réussite et d'intégration proposées par les armées en raison de difficultés sociales, scolaires et culturelles, l'académie de Reims, les établissements d'enseignement supérieur et les armées veulent prendre des mesures conjointes pour leur en favoriser l'accès :

- soit au travers de parcours d'excellence s'appuyant sur des dispositifs existants dans l'éducation nationale («Promotion de l'égalité des chances», «Cordées de la réussite»), à destination d'**élèves méritants** afin qu'ils puissent bâtir un projet professionnel d'excellence au sein des armées : lycées de la défense, écoles de formation militaire, classes préparatoires aux grandes écoles militaires, parcours de haut-niveau technique, etc...

³ Pour l'éducation nationale, les conventions spécifiques seront soumises à la signature (à l'accord préalable) de l'autorité académique

- Soit au travers de cursus adaptés à **des élèves en situation d'échec** afin de leur permettre de s'orienter vers des cursus existants : engagement au sein des armées pouvant conduire à un parcours interne qualifiant (établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe)).

Engagements du rectorat de l'académie de Reims	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser au sein du dispositif des cordées de la réussite, l'information sur les parcours cadres et les parcours d'excellence (emplois de sous-officiers et d'officiers, intégrations d'élèves en CPES ou CPGE au sein des lycées de défense). Solliciter les Cirfa pour des présentations spécifiques. ✓ S'associer (sur le plan RH) aux JDC afin de s'informer sur les indicateurs sociétaux et améliorer le circuit de retour des résultats (IA-DSDEN, établissements et CIO). ✓ Informer les élèves en situation de décrochage sur les possibilités offertes par le dispositif « Défense deuxième chance » et sur les possibilités de recrutement « sans qualification » ou de formation interne dans les armées. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuser et expliquer les offres des lycées de la défense (CPESA, CPGE) et des écoles de formation des armées (R). ✓ Réaliser des informations spécifiques sur les parcours cadres auprès des populations d'excellence de l'académie de Reims (R). ✓ Inviter l'éducation nationale à participer au comité régional de pilotage-partenariat (T et SN). ✓ Informer les jeunes en difficultés ou déscolarisés sur les possibilités de recrutement « sans qualification » ou de « formation interne » dans les armées ou sur des solutions alternatives (établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe),...) (T, R et SN).

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DES CURSUS CIBLÉS ET PERFORMANTS À FAIRE CONNAÎTRE

- Favoriser une information « sur mesure » vers les emplois cadres

Les armées proposent chaque année de nombreuses possibilités d'emplois et de formation correspondant à différents types de cursus acquis en université et dans les écoles d'enseignement supérieur. La variété des opportunités offertes est souvent méconnue des étudiants.

S'appuyant sur les démarches déjà engagées dans le domaine de l'information au sein des établissements de l'enseignement supérieur, l'académie et les armées s'engagent à développer les possibilités permettant de favoriser une communication « sur mesure » et un suivi individualisé des étudiants intéressés par les possibilités de recrutement offertes par la défense.

Engagements du rectorat de l'académie de Reims et des établissements d'enseignement supérieur	Engagements des armées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Désigner les services d'orientation du rectorat et de l'insertion professionnelle de l'université comme « interlocuteurs uniques » pour la diffusion et l'échanges de l'information (mise en ligne sur les sites web des possibilités d'emplois offertes par la défense). ✓ Faciliter l'information vers les étudiants. ✓ Poursuivre les partenariats engagés avec les armées pour la préparation des concours d'accès aux écoles d'officiers (intervention de professeurs stagiaires). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir et faciliter l'accès des étudiants aux différentes formes de découverte du milieu militaire : PMS, volontariat-défense, stage armée jeunesse (T, SN et R). ✓ Établir une liste des postes et des profils souhaités qui pourraient être proposés à des étudiants (R). ✓ Poursuivre le partenariat engagé entre l'armée de terre et l'IUFM pour la préparation des concours d'accès aux écoles d'officiers (T et R). ✓ Informer le rectorat des actions de communication prévues à brève échéance (R).

PROMOUVOIR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Dispositif essentiel de promotion sociale dans le cadre de la « formation tout au long de la vie », la validation des acquis de l'expérience est à promouvoir dans le domaine de cet accord cadre.

⁴ CPES : Classes préparatoires aux études supérieures destinées à des élèves titulaires d'un **baccalauréat général**, méritants et boursiers ou proches des critères d'attribution, voire scolarisés en lycée dit "sensible". Ces cursus sont proposés par les 6 lycées de la défense.

L'académie de Reims et les armées s'engagent à permettre aux jeunes, qui effectuent un temps professionnel au sein des emplois civils et militaires du ministère de la défense, de valoriser leurs acquis professionnels au sein des forces armées soit pour progresser dans l'emploi soit dans le cadre du processus de réorientation de carrière ou de reconversion.

<i>Engagements du rectorat de l'académie de Reims</i>	<i>Engagements des armées</i>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Présenter et mettre à disposition cette information au travers des divers moyens d'information académiques.</i> ✓ <i>Présenter les procédures académiques de VAE aux militaires, et aux directions des ressources humaines.</i> ✓ <i>Mettre en relation les services du rectorat chargés de la DAVA avec les DRH des organismes militaires de Champagne Ardenne afin de déterminer des possibilités de VAE les mieux ciblées sur leurs besoins spécifiques.</i> ✓ <i>Accompagner les candidats dans leur parcours VAE.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Sensibiliser les personnels militaires sous contrat et de carrière aux principes de la VAE (RH d'armée).</i> ✓ <i>Mettre en relation les DRH des organismes militaires de Champagne Ardenne et les services du rectorat chargés de la DAVA afin de déterminer des possibilités de VAE les mieux ciblées sur leurs besoins spécifiques (RH d'armée).</i>

Nota : Gage de sérieux et de qualité, le dispositif académique de validation des acquis (DAVA), dans tout le processus d'accompagnement des candidats à la VAE, est **certifié (AFAQ)** -Association française pour l'assurance de la qualité- au titre de l'Association française de normalisation au sein du groupe AFNOR

ANNEXE 1

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET TERMES SPÉCIFIQUES EMPLOYÉS

Education nationale

Armées

BTS :	Brevet de technicien supérieur	CIRFA	Centre d'information et de recrutement des forces armées
CIO	Centre d'information et d'orientation	CPES	Classes préparatoires aux études supérieures
CPGE :	Classe préparatoire aux grandes écoles	DMD	Délégué militaire départemental
CVL :	Conseil de vie lycéenne	EPIDE	Etablissement public d'insertion de la défense
CSAIO :	Chef du service académique de l'information et de l'orientation	IHEDN	Institut des hautes études de la défense nationale
DAFPIC :	Délégation académique aux formations professionnelles initiale et continue	IHEDN AR 23	Association régionale 23 "Région Champagne Ardenne" des auditeurs et auditrices, des membres associés de l'Institut des hautes études de défense nationale des départements de la Marne, la Haute Marne, Ardenne et Aube
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis		
ESC Troyes	Ecole supérieure de commerce de Troyes		
IA-DSDEN :	Inspecteur d'académie – Directeur des services départementaux de l'éducation nationale	JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
IA-IPR :	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional	JDC	Journée défense et citoyenneté
IEN :	Inspecteur de l'éducation nationale	OGZDS	Officier général de zone de défense et de sécurité
PFMP	Périodes de formation en milieu professionnel	PM (I,P)	Préparation militaire ou période militaire (initiale, de perfectionnement)
RMS	Reims management school	PMS	Préparation militaire supérieure
URCA	Université de Reims Champagne-Ardenne	T, R, SN	Mentions apparaissant dans le texte de l'accord-cadre. Répartition des compétences entre les directions et services :
UTT	Université de technologie de Troyes		- Territoriale
VAE	Validation des acquis de l'expérience		- Recrutement
			- Service national

ANNEXE 2

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES INTERVENANTS « ARMÉES » AU TITRE DE L'ACCORD CADRE

CHAÎNE TERRITORIALE (pour l'ensemble des formations et unités militaires implantées sur le territoire de l'académie)

Territorial	Service	Point de contact autorité	Point de contact local
Intitulé	Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD)	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord-Est (OGZDS)	Délégué militaire départemental de la Marne (DMD)
Coordonnées	Metz Tel : 03 87	Metz Tel : 03 87 15 20 30	Châlons en Champagne Tel : 03 26 22 20 71

CHAÎNE DE RECRUTEMENT

Armée de terre	Service	Point de contact autorité	Point de contact local
Intitulé	Direction des ressources humaines de l'armée de terre DRHAT	Général sous-directeur du recrutement de l'armée de terre SDR-DRHAT	Chef de corps du groupement recrutement sélection NE GRS-NE
Coordonnées	Paris	Paris Tel : 01 53 71 02 05	Vandoeuvre lès Nancy Tel : 03 83 87 13 72
Marine nationale	Service	Point de contact autorité	Point de contact local
Intitulé	Service de recrutement marine SRM	Commandant du service de recrutement de la Marine	Chef du secteur recrutement marine Est
Coordonnées	Paris	Paris Tel : 01 53 42 82 21	Nancy Tel : 03 83 77 25 12
Armée de l'Air	Service	Point de contact autorité	Point de contact local
Intitulé	Direction ressources humaine de l'armée de l'air DRHAA	Chef du bureau recrutement de la Direction des ressources humaines de l'armée de l'air BR-DRHAA	Chef du Cirfa de Reims et du bureau Air
Coordonnées	Tours	Tours Tel : 02 47 85 82 23	Reims Tel : 03 26 85 37 50

SERVICE NATIONAL

Citoyenneté/ Recensement	Service	Point de contact autorité	Point de contact local
Intitulé	Secrétariat général pour l'administration/DSN	Général directeur du service national	Chef du centre du service national
Coordonnées	Paris	Compiègne Tel : 03 44 23 70 02	Châlons en Champagne Tel : 03 26 22 29 51

ANNEXE 3

AUTORITÉS SIGNATAIRES DE L'ACCORD CADRE

ARMÉES

Direction et Services	Chaine	Autorités signataires
Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD)	Territoriale	Officiel général de la zone de défense et de sécurité Nord-Est (OGZDS)
Armée de terre	Recrutement	Général sous-directeur recrutement de l'armée de terre DRHAT
Marine nationale	Recrutement	Chef du service de recrutement de la marine SRM
Armée de l'air	Recrutement	Chef du bureau recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air DRHAA

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Direction et Services		Autorité signataire
Rectorat de l'académie de Reims	Éducation nationale	Recteur d'académie Chancelier des universités
Université de Reims Champagne-Ardenne	Enseignement supérieur et recherche	Président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Université de technologie de Troyes	Enseignement supérieur et recherche	Président de l'université de technologie de Troyes
RMS	Enseignement supérieur et recherche	Directeur de Reims management school
Groupe ESC Troyes	Enseignement supérieur et recherche	Directeur du groupe ESC Troyes

Fait à Reims, le 17 décembre 2010

Le recteur de l'académie de Reims,
Chancelier des universités

Alexandre Steyer

Pour l'officier général de la zone
défense et de sécurité
Nord-Est (OGZDS)

Général Pierre Barbaud

Pour le général sous-directeur
recrutement de l'armée de terre –
SDR-DRHAT

Colonel Claude Blondeau

Chef du service recrutement de la
marine
SRM

Capitaine de vaisseau Denis Bigot

Chef du bureau recrutement de la
direction des ressources humaines de
l'armée de l'air – DRHAA

Colonel Jean-Pierre Duvoisin

Pour le président de l'université de
Reims Champagne Ardenne

Colette Padet

Pour le président de l'université de
technologie de Troyes

Louis-Joseph Brossollet

Pour le directeur
du groupe ESC Troyes

Laurence Hubert

Le directeur de Reims management
school

François Bonvalet